Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du: 7 décembre 2020

n°46/2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1er décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme HAYBRARD DANIELI est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Isabelle HAYBRARD DANIELI, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Gilbert HEBRARD, Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Pierre BOMBAIL, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Dominique GUIRAUD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Serge KONDRYSZYN, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Marc MENGAUD, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Henri POISSON, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Sabine CHABERT, Reine EXPERT, Annie PERA.

Mrs Michel ARPAILLANGE, Philippe HEDIN, Philippe LASMAN, Gérard LAVIGNE, Roger PEDRERO.

En exercice: 63

Présents ou représentés: 53

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

Lison GLEISES à Gilbert HEBRARD Serge CAZENAVE à Estelle VILESPY

Excusés:

Mmes Lison GLEISES, Virginie MIR, Florence RANC.

Mrs Bernard BARJOU, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Pierre VIDAL.

Vu les articles L. 5211-12 à L. 5211-14, L. 5721-8 et D5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant que depuis la création de l'association de Pays, en passant par la transformation en syndicat Mixte et enfin en PETR, le Président ni les différents vice- présidents du Pays Lauragais n'ont jamais bénéficié d'indemnité pour assurer leurs fonctions au sein de la structure.

Malgré l'étendue du territoire générant de nombreux déplacements aux élus délégués pour permettre d'assurer le fonctionnement du PETR, le comité syndical d'installation du PETR, par délibération n°28/2020 du 31 Aout 2020, a décidé de poursuivre cet engagement.

Sur proposition du Bureau Syndical, le comité syndical étudie la possibilité de défrayer les frais relatifs aux déplacements hors territoire administratif, pour des réunions dans le cadre d'instances auxquelles le PETR adhère :

- Réunions de l'ANPP, (dont EGPP) et autres rassemblements de PETR
- Assemblée des territoires et Parlement de la Montagne de la Région Occitanie
- fédération des SCOT.

Ces dépenses resteront exceptionnelles et mesurées.

Ce remboursement des frais occasionnés par les déplacements (frais de transports et d'hébergement et de restauration), se fera après validation du Président du PETR. sur la base des barèmes en vigueur fixés par décret, sur demande des élus et présentation de pièces justificatives correspondantes.

Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **De REMBOURSER** les frais occasionnés par des déplacements des élus, requis pour le compte du PETR, et qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives.
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif du PETR ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Avignonet Lauragais, le 7 décembre 2020.

Le Président

Gilbert HEBRARD